

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



22121215

Déposé / Reçu le

04 OCT. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0750.692.205

Dénomination

(en entier) : **ABRAMO CONSTRUCTION**

Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

Siège : Rue des Foulons , 66 Boite 5 à 1000 Bruxelles.

Objet de l'acte : **Transfert du siège social.**

Le: 01/08/2022, s'est tenu à 17 heures, l'assemblée générale extraordinaire de la SRL ABRAMO CONSTRUCTION, au siège social : Rue des Foulons 66 BTE 5 à 1000 - Bruxelles.

Tous les associés étant présents, point n'est besoin de justifier de l'envoi de convocations.

ORDRE DU JOUR : – Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité les points suivants :

- Le Siège Social Sera Transféré à l'adresse :

Rue du Pâturage, 56
1120 – Neder – over – Heembeek

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 50, après lecture et signature du Présent procès-verbal.

Mabrouki Abderrahim
-Administrateur-

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2022 - Annexes du Moniteur belge